



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art. 48 de la loi du 5 avril 1884)

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PERDON
se réunira, en séance ordinaire

Le Mercredi 17 Juin 2020 à 18h30 au foyer d'activités

Ordre du jour :

- 1) Vote du compte administratif 2019 du budget principal
- 2) Vote du compte de gestion du budget principal
- 3) Affectation du résultat du budget principal
- 4) Vote des taux d'imposition année 2020
- 5) Vote du budget primitif 2020
- 6) Acquisition de la parcelle cadastrée Section AC, numéro 213
- 7) Acquisition des parcelles cadastrées Section AM, numéro 375 et 449 et Section AN, numéros 137, 138 et 200
- 8) Informations diverses

Fait à Saint Perdon, le 11 Juin 2020

Le Maire,

Jean-Louis DARRIEUTORT

